



LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE PILOTÉE PAR LE CCCA-BTP

Le CCCA-BTP et la mobilité européenne et internationale	2
L'évolution de la mobilité BTP et les ambitions pour les années à venir	3
Les consortia pour la mobilité pilotés par le PIC et les principes d'adhésion	4
Enseignement supérieur et charte ECHE (Erasmus Charter for Higher Education)	5
les critères qualité et les engagements à respecter	5
Le rôle et les missions du Pôle Internationalisation des Compétences (PIC)	6
L'équipe PIC : qui fait quoi ?	7

**Direction des Politiques de formation et de l'Innovation pédagogique (DPFIP)
Pôle Internationalisation des compétences (PIC)**

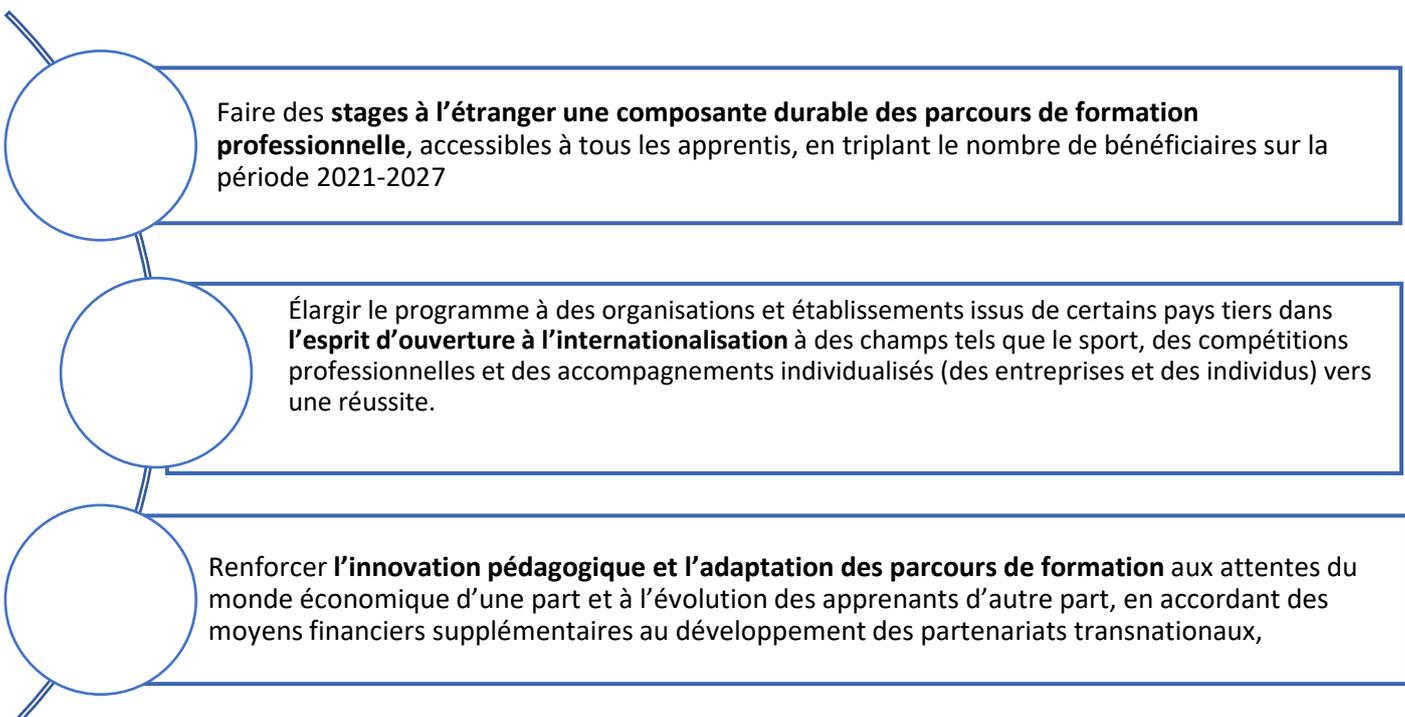
Créé il y a 80 ans et géré par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives du secteur de la construction, le **Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP)** est une association nationale, professionnelle et paritaire, dirigée à la fois par les **fédérations d'employeurs** (CAPEB, FFB, Fédération SCOP BTP, FNTP) et de **salariés** (BATI-MAT CFTC, CFE-CGC BTP, FNSCBA-CGT, FGFO, FNCB-CFDT).

Le CCCA-BTP est chargé de mettre en œuvre et de coordonner en France la politique de formation professionnelle par l'apprentissage aux métiers du bâtiment et des travaux publics. Cette politique est définie à la fois par la loi et les partenaires sociaux de la branche : Le CCCA-BTP comprend un secrétariat général et sept directions, dont la **Direction des Politiques de formation et de l'Innovation pédagogique (DPFIP)**, avec ses quatre pôles d'activités :

- Ingénierie et innovation pédagogique,
- Certifications,
- Développement des parcours
- Internationalisation des compétences (PIC).

Le CCCA-BTP met en place la mobilité européenne et internationale dans les établissements de formation aux métiers du BTP depuis plus de trente ans, avec une nette accélération depuis 2018. La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a mis en évidence cette mobilité comme un levier permettant de développer les compétences en vivant des situations de travail et des expériences personnelles dans un autre pays.

En parallèle, le CCCA-BTP participe, depuis 2014, au programme européen Erasmus+ qui vise, pour la période 2021-2027, les objectifs suivants :



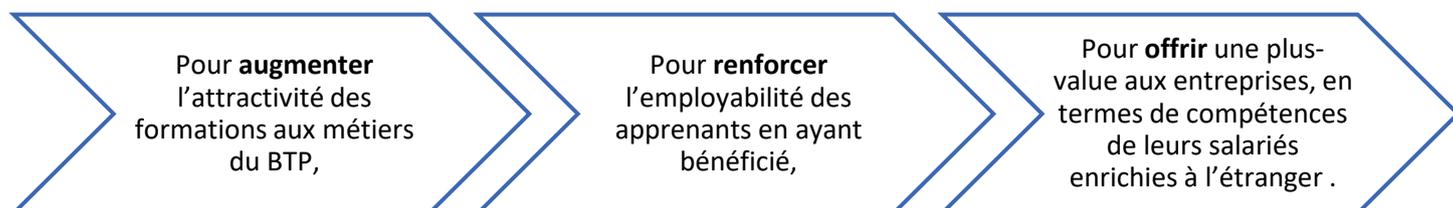
Faire des **stages à l'étranger** une **composante durable des parcours de formation professionnelle**, accessibles à tous les apprentis, en triplant le nombre de bénéficiaires sur la période 2021-2027

Élargir le programme à des organisations et établissements issus de certains pays tiers dans **l'esprit d'ouverture à l'internationalisation** à des champs tels que le sport, des compétitions professionnelles et des accompagnements individualisés (des entreprises et des individus) vers une réussite.

Renforcer **l'innovation pédagogique et l'adaptation des parcours de formation** aux attentes du monde économique d'une part et à l'évolution des apprenants d'autre part, en accordant des moyens financiers supplémentaires au développement des partenariats transnationaux,

Le développement de la mobilité européenne et internationale, réalisé à travers le projet « **BTP Mobilité+** », en place depuis 2018 et piloté par le PIC, fait partie des plans stratégiques du CCCA-BTP. Le dernier en date, **Dévelop'BTP (2022-2025)**, souligne l'importance de connecter étroitement le CCCA-BTP aux politiques de formation des territoires et de renforcer son action au service des organismes de formation aux métiers du BTP.

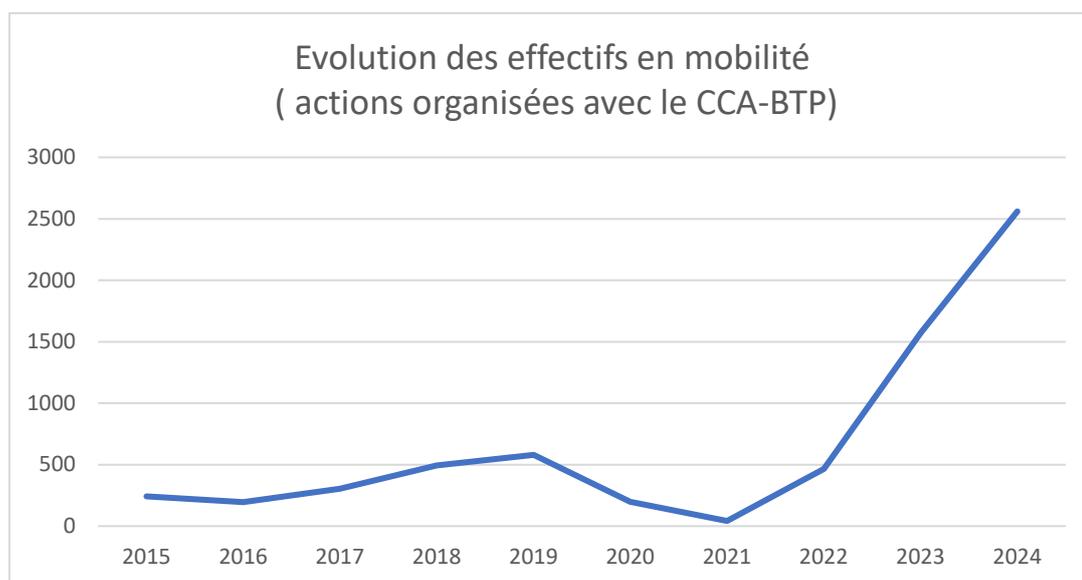
La mobilité européenne et internationale s'inscrit dans ce cadre :



L'ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ BTP ET LES AMBITIONS POUR LES ANNÉES A VENIR

Avec plus de trente ans d'expérience, le CCCA-BTP est parmi les pionniers en France dans le domaine de la mobilité européenne et internationale intégrée dans les parcours de formation professionnelle en alternance. Ces parcours de formation à l'étranger sont considérés comme une composante durable de l'apprentissage tout au long de la vie. C'est pourquoi la branche du BTP (CCCA-BTP et OPCO Constructys) participe financièrement aux coûts de la mobilité, pratiquement à parité avec les instances européennes intervenant dans le cadre du programme Erasmus+. **En 2024**, le financement prévu a atteint 3 836 280 euros, dont 66% Erasmus+ et 33% CCCA-BTP pour permettre à **2 682** participants de bénéficier de périodes de formation professionnelle à l'étranger. **En 2025**, le montant du financement prévu au budget, est de **4 960 000 euros**, soit **29% de plus qu'en 2024, dont 66% Erasmus+ et 33% CCCA-BTP**.

Depuis 2015, les chiffres sont en constante progression). **Ainsi, plus de 6500 apprenants et personnel d'établissements de formation du secteur du BTP** ont pu bénéficier d'une ou plusieurs actions de mobilité européenne ou internationale d'une durée de deux semaines (cas largement majoritaire) à plusieurs mois (surtout pour ce qui concerne les apprentis ingénieurs) dans la période 2015-2025. Les objectifs pour la période 2025-2027 sont encore plus ambitieux, car il y a une volonté politique du Conseil d'administration du CCCA-BTP d'atteindre plus de 4 000 mobilités par an dès que possible.



Source : CCCA-BTP, 2024

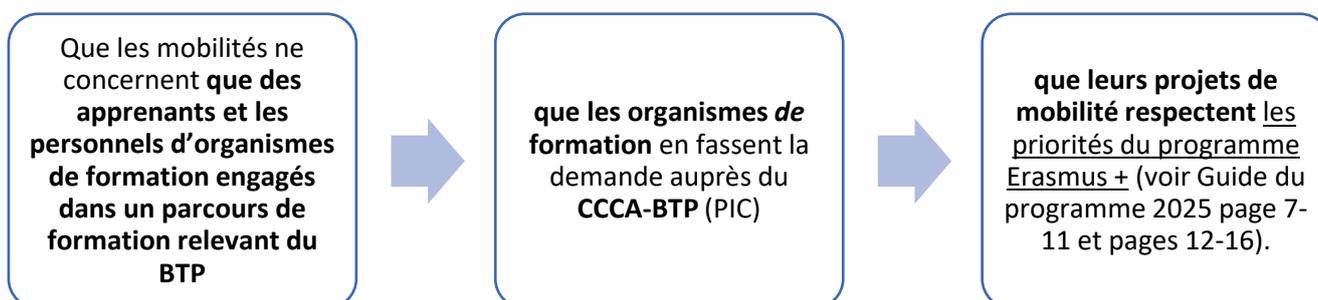
Depuis 2021, le CCCA-BTP est accrédité par la Commission européenne pour piloter des projets de mobilité sous forme de deux consortia :

BTP MOBILITÉ+

- Dans la **formation professionnelle (concernant les niveaux de formation 3 et 4)**,
- Dans **l'enseignement supérieur (concernant les niveaux de formation 5 et plus)**.

Ces consortia permettent aux organismes de formation qui en font partie de se regrouper et de bénéficier de l'expertise du CCCA-BTP pour mettre en place les projets de mobilité et pour bénéficier des financements européens d'une façon simplifiée. Au-delà de son expertise et de son accompagnement pédagogique et organisationnel, le CCCA-BTP y ajoute des financements de la branche. Ceci traduit un engouement croissant des organismes de formation pour déployer la mobilité européenne et internationale au sein des centres de formation aux métiers du BTP.

Pour adhérer à l'un et l'autre des deux consortia, il faut :



Les organismes de formation qui ne souhaitent pas faire partie des consortia pilotés par le CCCA-BTP (et, par conséquent, ne souhaitent pas bénéficier des financements européens par l'intermédiaire du CCCA-BTP), **peuvent néanmoins bénéficier** de l'accompagnement pédagogique et organisationnel du PIC et du financement du CCCA-BTP.

Le **détail** des financements proposés et des règles à respecter par tous¹ se trouvent dans deux documents complémentaires à cette présentation générale :

- « *Guide pratique pour l'accompagnement et le financement de la mobilité hors consortia BTP Mobilité+*,
- « *Guide pratique pour l'accompagnement et le financement de la mobilité dans le cadre des consortia pilotés par le CCCA-BTP* ».

¹ Voir Annexe

Les organismes de formation qui souhaitent adhérer au consortium piloté par le CCCA-BTP relatif à **l'enseignement supérieur (pour les niveaux de formation 5 et plus)** et qui sollicitent la contribution financière **Erasmus+ et CCCA-BTP** dans ce cadre doivent être **titulaires de la charte ECHE ou s'engager à l'obtenir pendant l'année qui suit leur adhésion**. Cela s'applique donc également aux OFA qui ne sollicitent que la contribution financière du CCCA-BTP. L'obtention de la charte ECHE (*Erasmus Charter for Higher Education*) par un organisme de formation est un préalable indispensable pour organiser des projets de mobilité internationale dans l'enseignement supérieur (<https://monprojet.erasmusplus.fr/eche>).

Le PIC propose aux organismes de formation potentiellement concernés de les accompagner pour l'obtenir.

Ceux qui le souhaitent peuvent contacter le PIC pour en savoir plus sur les modalités pratiques de ce processus :

pic@ccca-btp.fr

LES CRITERES QUALITE ET LES ENGAGEMENTS A RESPECTER

Les organismes de formation qui bénéficient uniquement de l'accompagnement et du financement du CCCA-BTP doivent **s'engager à respecter ces critères qualité au même titre que les membres des consortia** :

- Inclure durablement la mobilité transnationale dans la stratégie de formation de l'organisme concerné,
- Être en mesure d'évaluer le progrès des apprenants/personnels qui participent à la mobilité transnationale,
- A terme, être dans une logique de filière et proposer, progressivement, la mobilité à tous les niveaux de formation professionnelle,
- S'assurer, par tous les moyens, de la qualité de la formation dispensée aux apprenants français à l'étranger,
- Diffuser, partager et valoriser les résultats d'apprentissage à l'étranger au niveau local et régional.

Concernant la mobilité dans l'enseignement supérieur il faut, EN PLUS, s'engager à :

- Respecter toutes les obligations mentionnées dans la charte ECHE,
- Mettre en place un système de monitoring permettant un suivi rigoureux des actions (qui sont, principalement, individuelles),
- Mettre en place une stratégie d'internationalisation des parcours supérieurs et de communication, incluant les modalités de reconnaissance des parcours de formation à l'étranger (cf. https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide_de_com_valo_update_juin_2022_vfinale_7_9.pdf).

LE RÔLE ET LES MISSIONS DU PÔLE INTERNATIONALISATION DES COMPETENCES (PIC)

La loi 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a élargi les missions du CCCA-BTP à **l'ensemble des organismes qui proposent des parcours de formation en alternance dans le secteur du BTP**. Ils peuvent tous bénéficier de l'accompagnement et du financement attribué par le CCCA-BTP (dans le cadre des consortia pilotés par le CCCA-BTP ou en dehors de ces consortia). Ainsi, le PIC développe les activités nationales et internationales corrélées avec l'offre des services du CCCA-BTP.

Accompagnement stratégique des Responsables et des Référents Projets Européens (RPE) et autres acteurs de la mobilité :

- **Information et accompagnement des équipes** managériales d'organismes de formation dans la formulation des stratégies de mobilité à mettre en place,
- **Organisation des actions d'information et d'échanges de bonnes pratiques** sous forme d'ateliers, séminaires nationaux et régionaux en présentiel ou à distance (destinées principalement aux RPE-Référent Projet Européen),
- **Animation du dispositif de professionnalisation des RPE**, appelé MOBLT, mis en place par l'Agence Erasmus + France avec le support de Euro App Mobility (EAM),
- **Production et mise à disposition de supports divers** pour la communication, promotion, valorisation de la mobilité européenne et internationale,
- **Appui à l'obtention de la charte ECHE.**

Conseil en ingénierie des parcours de formation à l'étranger :

- **Mise en place** de la mobilité courte (de deux semaines à trois mois, principalement des départs par section), surtout pour les « primo-accédants »,
- **Conception et mise en place** des parcours à composante européenne (Brevets professionnels, Bac Pro, CAP, BTS),
- **Mise en place** de la mobilité longue (trois à douze mois EFP/ 2 à 12 mois ENSUP) et individuelle (enseignement et formation professionnelle et enseignement supérieur),
- **Conception et mise en place** de la mobilité des personnels des organismes de formation (à partir de deux jours).

Aide à la préparation et à la réalisation opérationnelle des mobilités :

- **Accompagnement** à la réalisation des visites préparatoires, surtout à la demande des « primo-accédants », en amont des mobilités,
- **Assistance** à la préparation pédagogique, culturelle, organisationnelle, financière et logistique des flux de mobilité,
- **Structuration** qualitative des parcours de formation à l'étranger (aide à la formulation des cahiers des charges pédagogiques et organisationnels),
- **Facilitation** d'obtention des financements européens Erasmus+ (pour les membres des deux consortia pilotés par le CCCA-BTP) et de la branche (gérés par le CCCA-BTP, pour tout organisme éligible) ;
- **Aide** à la reconnaissance des acquis de la formation à l'étranger,
- **Accompagnement** à la promotion et à la valorisation de la mobilité européenne et internationale.

Accompagnement à la gestion administrative et financière des actions de mobilité :

- **Mise à disposition** de matrices budgétaires et de bilans des bourses de mobilités,
- **Saisie** des flux de mobilité sur la plateforme européenne *Beneficiary Module*,
- **Présentation** des demandes de financement de la mobilité au Conseil d'administration du CCCA-BTP et suivi des notifications d'octroi des financements,
- **Contrôle** des bilans d'actions et déclenchement des procédures de versement des financements gérés par le CCCA-BTP

L'EQUIPE PIC : QUI FAIT QUOI ?

Le Pôle Internationalisation des Compétences (PIC), en tant que partie intégrante de la Direction des Politiques de Formation et de l'Innovation Pédagogique (DPFIP) du CCCA-BTP, développe les activités internationales qui renforcent l'attractivité des formations et des métiers du BTP. Il s'agit surtout d'accompagner les équipes de RPE et de promouvoir, au niveau national, des périodes de formation à l'étranger, y compris en renforçant des collaborations transnationales. Le PIC accompagne les organismes gestionnaires et les établissements de formation dans la mise en place de leurs actions internationales, principalement de la mobilité, et dans l'obtention des fonds (européens et de la branche BTP) nécessaires à leur financement.



Marek LAWINSKI

Responsable du pôle

- Marek propose, met en place et coordonne les actions nécessaires à la réussite de la démarche d'internationalisation des compétences et veille à les positionner dans les projets portés par les acteurs institutionnels français, européens et plus largement internationaux,
- Il mène ses actions et projets en veillant à la promotion et à la renommée du CCCA-BTP et des formations avec des composantes européennes,
- Il pilote des partenariats stratégiques internationaux et veille à la valorisation des actions menées par le PIC.



Nelly KEMTCHOU

Chargée de promotion et de valorisation de la mobilité

- Nelly coordonne la conception et la mise en œuvre des actions de promotion et de valorisation de la mobilité, en lien avec la stratégie de communication du CCCA-BTP,
- Elle accompagne les organismes de formation dans la mise en œuvre de leurs propres stratégies et actions de promotion et de valorisation de la mobilité,
- Elle participe aux travaux de veille permettant d'informer les organismes de formation et les acteurs concernés sur les évolutions de la mobilité et de son environnement.



Marie LUFUKU

Assistante administrative et financière

- Marie participe au suivi administratif, financier et organisationnel des projets européens et internationaux de formation du CCCA-BTP, et plus particulièrement de la mobilité,
- Elle veille à la qualité des dossiers à présenter au Conseil d'administration du CCCA-BTP, ainsi qu'aux gestionnaires du programme Erasmus+, en vue de leurs financements,
- Elle contribue au fonctionnement opérationnel du pôle Internationalisation des compétences.



Sophie MORICE-CONSTANT

Conseillère en charge de la promotion et du développement de la mobilité

- Sophie met en place des actions de développement de la mobilité européenne et internationale à des fins de formation auprès des organismes de formation par apprentissage aux métiers du BTP,
- Elle contribue au renforcement de l'international dans les parcours de formation, pour élargir le cercle des bénéficiaires (apprentis, personnel des CFA, maîtres d'apprentissage dans les entreprises du BTP),
- Elle participe à l'organisation des séminaires, réunions, concertations internes et externes ayant pour objectifs la mobilité européenne et internationale.



Isabelle PICOT

Conseillère en développement des projets d'internationalisation

Coordination administrative et financière

- Isabelle conseille et accompagne les organismes de formation aux métiers du BTP dans l'organisation administrative et financière des actions d'internationalisation,
- Elle a particulièrement la charge des relations entre les organismes de formation aux métiers du BTP, le CCCA-BTP et l'agence Erasmus + France / Éducation Formation sur les sujets de financement de la mobilité (formation professionnelle et enseignement supérieur),
- Elle est également responsable du projet de digitalisation pour la mise en place d'une plateforme de gestion de la mobilité (Argo).



Pierre TOUILLON

Conseiller en internationalisation des compétences

- Pierre développe des projets transnationaux de mobilité et d'ingénierie pédagogique,
- Il participe à la conception des parcours européens en vue de leur intégration dans la formation des apprentis français,
- Il initie ou met en œuvre des actions de développement professionnel du personnel d'organismes de formation dans d'autres pays européens,
- Il anime le réseau des responsables et référents projets européens (RPE) et les accompagne dans leurs actions,
- Il participe et suit les appels à projets et appels à candidatures du CCCA-BTP en lien avec la mobilité européenne et internationale.



Vanessa DUVAL

LE BON CAP

- Vanessa est une experte du programme européen Erasmus+, spécialisée plus particulièrement dans l'intégration de la mobilité dans les programmes de formation de niveau 5 et plus,
- Elle accompagne le PIC dans le pilotage du consortium « Enseignement supérieur » (ENSUP) et reste l'interlocutrice des organismes de formation qui mettent en œuvre la mobilité dans les formations de niveau 5 et plus (organisation des parcours et leur financement, aussi bien européen que celui de la branche du BTP),
- Elle participe à l'animation de la communauté des responsables et des référents projets européens et apporte son expertise dans l'organisation des actions de mobilité,
- Elle participe à l'évaluation externe des projets transnationaux.



Sébastien ROUX

PREFACE

- Sébastien est un expert du programme européen Erasmus+, spécialisé plus particulièrement dans l'intégration de la mobilité dans les programmes de formation de niveaux 3 et 4, ainsi que dans la formation des personnels d'organismes de formation,
- Il accompagne le PIC dans le pilotage du consortium « Enseignement et formation professionnelle » (EFP) et reste l'interlocuteur des organismes de formation qui mettent en œuvre la mobilité dans les formations de niveaux 3 et 4 (organisation des parcours et leur financement, aussi bien européen que celui de la branche du BTP),
- Il participe à l'animation de la communauté des responsables et des référents projets européens et apporte son expertise dans l'organisation des actions de mobilité,
- Il accompagne le PIC dans la mise en œuvre des projets de coopération Erasmus + (KA2) dans les secteurs EFP et Éducation des adultes,
- Il participe à l'évaluation externe des projets transnationaux.

NOUS JOINDRE :

pic@cca-btp.fr

ANNEXES

Les priorités du programme Erasmus+ à respecter : *Guide du programme 2025* (pages 7-11) :

- Inclusion et diversité,
- Transformation numérique,
- Environnement et lutte contre le changement climatique,
- Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique.

En outre, [les principales caractéristiques](#) du programme Erasmus+, également précisées dans *le Guide du programme 202* (pages 12-16) doivent être respectés :

- Respect des valeurs de l'Union européenne,
- Protection, santé et sécurité des participants,
- Multilinguisme,
- Dimension internationale,
- Reconnaissance et validation des compétences et certifications,
- Communication au sujet des projets et de leurs résultats pour maximiser leur incidence,
- Exigence de libre accès aux matériels didactiques dans le cadre d'Erasmus+,
- Libre accès pour la recherche et les données dans le cadre d'Erasmus+.

Les priorités et caractéristiques énoncées ci-dessous doivent être respectées aussi bien par les organisations de formation membres des consortia du CCCA-BTP que par ceux qui souhaitent uniquement avoir accès à l'accompagnement et au financement du CCCA-BTP hors Erasmus+. En effet, le CCCA-BTP aligne ses critères d'exigence qualitative sur ceux du programme Erasmus+ quelle que soit la nature du financement demandé (financement mixte Erasmus+ par le biais du CCCA-BTP et celui du CCCA-BTP, ou uniquement financement du CCCA-BTP).



Pôle internationalisation des compétences (PIC) - DPFIP

Version mise à jour le 01/03/2024

La route de la mobilité : étapes clés de gestion des demandes de financement pour les mobilités européennes et internationales

